



Espace analytique de Belgique
Association pour la formation et la recherche psychanalytique

SEMINAIRE DES MEMBRES 2016-2017

L'ANALYSE DE CONTRÔLE¹

Cédric Levaque²

INTRODUCTION

Dans les milieux psychanalytiques, il est commun d'avancer l'idée que le contrôle est une nécessité quant à la pratique de l'analyste et ce, même si cette pratique du contrôle n'en reste pas moins le parent pauvre au niveau des réflexions théoriques. Il est un fait que les contenus bibliographiques ne sont guère nombreux, eu égard à son importance clinique et théorique. Néanmoins, outre Freud et Lacan, certains auteurs tels que Safouan, Clavreul ou encore Sédart m'ont permis de glaner quelques pistes de réflexions que je vais vous soumettre.

Ce premier constat concernant cette pauvreté bibliographique pourrait, à tout le moins, nous surprendre car nous retrouvons explicitement cette notion dès 1919 sous la plume de Freud dans un article intitulé « Faut-il enseigner la psychanalyse à l'université ». Ce texte ne s'apparente nullement à une apologie de l'enseignement de la psychanalyse à l'université. Bien au contraire, Freud y pose simplement la question de savoir s'il faut y enseigner la psychanalyse car, comme je l'évoquerai dans un instant, l'expérience de la psychanalyse à l'université de Budapest fit long feu avec Ferenczi. Pourtant, quelques années auparavant (1916-1917), Freud avait démontré lors de ses *Conférences d'introduction à la psychanalyse* prononcées à l'université de Vienne que la

¹ Conférence faite lors du séminaire des membres d'EaB, le 23 janvier 2017. Le style oral de ce texte a été maintenu.

² Cédric Levaque, psychologue, analyste membre d'Espace analytique de Belgique et Espace analytique France.

psychanalyse y avait bien sa place. Aussi, si Freud s'avère favorable à l'insertion de la psychanalyse à l'université, il avance néanmoins que le psychanalyste « *peut se passer de l'Université sans inconvénient* » pour sa formation, qui comme nous le savons repose sur l'analyse personnelle, « *les réunions des Associations psychanalytiques, (...) les contacts personnels avec les membres plus anciens et plus expérimentés de l'Association (...ou encore...) par le traitement de cas sous la direction et la supervision d'un psychanalyste reconnu* »³.

Dès l'aube de la psychanalyse, Freud avait demandé à ses premiers confrères et étudiants de la Société du Mercredi Soir à Vienne d'observer leurs propres enfants et de prendre des notes concernant leur développement. C'est par ce biais qu'il entendit pour la première fois parler d'Herbert Graf⁴, plus connu sous le nom du *Petit Hans*. Lorsqu'il apprit en 1908, le développement d'une phobie des chevaux chez cet enfant de 4 ans, Freud proposa la méthode de travail suivante : le père dirigerait le traitement⁵ mais sous le contrôle de Freud qui pourvoirait ainsi les principes analytiques, la connaissance et l'orientation qui permettrait à la « cure » de progresser jusqu'à sa réussite. Il ne serait peut-être ici pas erroné de considérer le cas du *Petit Hans* comme étant la première analyse d'enfant contrôlée.

D'autres exemples de la pratique du contrôle chez Freud ne manquent pas. Pensons aux publications posthumes de sa correspondance avec Jung et ce, plus particulièrement à propos du cas de Sabina Spielrein. Cette jeune femme de 19 ans, souffrant d'hystérie, est connue pour avoir entretenu avec Jung une relation pour le moins ambiguë, pour ne pas dire adultérine, alors qu'elle était prise en charge par ce dernier à l'hôpital. A cette époque, Jung était un jeune psychiatre qui manquait encore quelque peu d'expériences quant aux questions cruciales concernant le transfert. Sa correspondance avec Freud, à l'égard de ce cas clinique, en atteste⁶ tant vous pouvez y

³ Freud, S., « Faut-il enseigner la psychanalyse à l'université », *Œuvres complètes*, tome XV, 1916-1920, Paris, P.U.F., 2006, p. 111.

⁴ Herbert Graf est né le 10 avril 1903 à Vienne et est mort à Genève le 5 avril 1973,

⁵ De janvier à avril 1908

⁶ Dans une lettre de 1909 adressée à Freud, Jung parle d'un « *vilain scandale* » que lui fait une patiente qu'il a « *autrefois tirée d'une très grave névrose avec un immense dévouement* », et qui a « *déçu [son] amitié et [sa] confiance de la manière la plus blessante que l'on puisse imaginer* » Freud répondra à Jung par un développement sur les risques du métier : ceux d'« *être calomniés et roussis au feu de l'amour avec lequel nous opérons* », in Freud S., Jung C. G., *Correspondance*, NBF, Paris, 1975, I., p. 283-288

lire combien il ne cesse d'adresser à Freud une écoute de son acte. Une écoute de son acte analytique s'entend.

N'est-ce pas d'ailleurs une première définition possible de ce qu'est le contrôle : adresser à un autre, à qui nous reconnaissons une certaine légitimité en la matière, l'écoute de notre acte analytique. En vous soumettant cette première définition, vous entendez combien la pratique du contrôle n'aurait pas d'abord pour visée de remédier à l'urgence d'un questionnement concernant une situation clinique particulière mais chercherait plutôt d'abord à restaurer, chez l'analyste, la dimension de son acte et de son écoute et ce, dans son rapport à l'éthique analytique.

Assurément, parler de la notion de contrôle dans le milieu psychanalytique ne peut se poser sans convoquer d'emblée ces deux dimensions que sont l'éthique et la formation de l'analyste. A ce niveau, nous pouvons épinglez quelques différences présentes au sein même de la pratique freudienne du contrôle. Ces différences mettent notamment en lumière les tensions qui existaient dès le début du mouvement psychanalytique concernant tant les conceptions de la cure que la formation des analystes. Que dire alors de l'élan nouveau que suscitera l'apport de Lacan !

LE CONTROLE « VERSION » IPA

Lors de notre dernier séminaire des membres, Patrick De Neuter avait brièvement évoqué cette différence notable au sein du courant freudien opposant deux conceptions possibles de la formation de l'analyste avec d'un côté l'institut de Berlin et, de l'autre, celui de Budapest, stoppé malheureusement dans son élan.

En effet, dès 1920, la création de la polyclinique de Berlin avait pour projet de devenir un lieu où les cures analytiques seraient à la portée de tous de par leur gratuité. Parallèlement à cela, Abraham et Eitingon y fondent un institut de formation pour analystes. A cette époque, cette formation ne met guère l'accent sur l'analyse didactique des candidats qui, reconnaissons-le, était généralement relativement brève mais valorise essentiellement la pratique de ces derniers. Cette pratique est néanmoins contrôlée dans l'espoir ainsi d'éviter au mieux les erreurs cliniques. Avec l'ouverture de cette polyclinique et de cet institut à Berlin, l'exercice du contrôle se voit donc rapidement institutionnalisé et considéré telle une nécessité pour les analystes en

formation.

Peu avant cette ouverture, notez que Ferenczi⁷ venait d'être élu président de l'Association psychanalytique et que Freud envisageait de déplacer le centre de la psychanalyse de Vienne à Budapest : « [...] *Non, Vienne n'a pas les qualités requises pour être un centre. L'affaire du département de psychanalyse [...] ne convient pas à Vienne, un corbeau ne doit pas mettre de chemise blanche.* »⁸ Malheureusement à cette époque, la situation politique en Hongrie met rapidement un terme à ces projets publics de la psychanalyse. Avec la montée de l'antisémitisme, Ferenczi est destitué de sa chaire de psychanalyse⁹ et radié de l'Association des médecins. Contraint dès lors d'être discret pour échapper à la répression, Ferenczi se joint au groupe d'Abraham et de Eitingon afin de collaborer à la création de cet institut de formation à Berlin en 1920.

Les nombreux événements politiques en Europe durant ces années sombres amèneront l'enseignement de la psychanalyse ainsi que la formation des analystes à se réaliser dans différents lieux. Tout d'abord à Berlin en 1920, puis à Vienne en 1922 et finalement, en Hongrie en 1931 avec la création d'une première polyclinique à Budapest. Ces divers déplacements des psychanalystes, causés par les événements politiques, favoriseront néanmoins l'émergence des idées psychanalytiques aux sensibilités différentes¹⁰.

Ces différences notables entre l'École de Berlin et l'École de Budapest seront les suivantes. Pour la première, comme je l'ai déjà laissé entendre, la pratique du contrôle rentre pleinement dans la bureaucratie institutionnelle de l'IPA : le modèle de référence devient le modèle médical, modèle censé éviter les erreurs cliniques. Selon Eitingon, la notion de « contrôle » analytique s'apparente ainsi plus à un contrôle empirique de la pratique de tous les jeunes élèves de Berlin au moment où ils prennent leurs premiers

⁷ Sandor Ferenczi est né en 1873 et est décédé en 1933 à Budapest.

⁸ Freud-Ferenczi, « lettre du 31 octobre 1920 », *Correspondance*, Paris, Calmann-Lévy, 2000.

⁹ A titre d'information, Ferenczi fut le premier à obtenir un poste universitaire de professeur de psychanalyse dans l'histoire du mouvement psychanalytique.

¹⁰ Par exemple, l'idée de l'analyse « didactique », c'est-à-dire de l'analyse de l'analyste, fait son chemin entre Vienne, Budapest et Berlin. Si elle est conseillée dès 1922, Eitingon souhaitera rapidement qu'elle échappe à l'initiative personnelle. Toutefois, il faudra attendre 1927 au Congrès d'Innsbruck pour que Ferenczi insiste pour qu'elle soit rendue obligatoire. Ajoutons également que si Ferenczi a mis en place l'analyse didactique, il la critiquera assez rapidement : « Il n'y a aucune différence entre analyse thérapeutique et analyse didactique », écrit-il en 1928 dans *«Le processus de formation analytique»*.

patients en charge au sein de la polyclinique. En première intention, ce contrôle, « pédagogique », porte donc plus sur la manière dont ces analystes en devenir appliquent les règles techniques. Cette approche du contrôle évince dès lors l'effet didactique dans l'après-coup, pour l'analyste, de l'écoute de son patient.

De son côté, si pour l'École de Budapest, le contrôle reste un pan obligé de la formation de l'analyste, il ne s'apparente toutefois plus à un exercice pédagogique où le contrôleur vérifie la pratique de son élève. Afin de désigner cette situation singulière qui consiste à rendre compte à un collègue d'une analyse en cours, Vilma Kovác¹¹ proposera le terme d'« analyse de contrôle ». Aussi, contrairement à Berlin, l'analyse de contrôle ne portera-t-elle pas tant sur la technique, sur ce qu'il y aurait à faire ou ne pas faire, mais visera à aider l'analyste débutant, dans ses difficultés d'écoute de son patient, à lever ses propres problèmes liés à ses « points aveugles » et à son implication émotionnelle. Selon Ferenczi, pour ces diverses raisons, l'analyse de l'analyste devra être aussi approfondie que possible étant donné que les analysants ne manqueront pas d'accrocher leur transfert et leurs résistances aux traits de caractères de leur analyste. En effet, ne choisissons-nous pas inconsciemment d'abord tel analyste plutôt que tel autre car c'est avec lui que nous pourrions mieux résister à tout changement ? Au sein de l'École de Budapest, l'analyse de contrôle s'apparentera donc plus à une analyse du contre-transfert ainsi qu'à un prolongement, sous des modalités certes différentes, de l'analyse personnelle de l'analyste.

Vous percevez ici combien la conception de la formation et de la pratique du contrôle différeront nettement entre l'École de Berlin et l'École de Budapest. Personnellement, je trouve l'approche proposée par Ferenczi nettement plus rigoureuse car comme le formule si justement Safouan, « *les règles techniques de la psychanalyse ont été formulées par Freud pour qu'on les mette au service de la psychanalyse ; elles lui sont subordonnées. Il est vrai qu'aucune analyse n'est possible si l'on procède constamment contre elles, et en ce sens, elles sont nécessaires, mais il ne suffit pas de les appliquer pour qu'il y ait analyse (...)* En transformant des recommandations empiriques en impératifs, et en faisant de la psychanalyse elle-même une technique soumise à des règles comme celle

¹¹ Vilma Kovacs, ancienne analysante de Ferenczi, fonde, en tant que mécène avec son mari, la polyclinique de Budapest.

qui préconise l'analyse de la résistance avant celle du matériel, ou d'aller de la surface à la profondeur, on confond règle du jeu et mécanisme. C'est justement cette confusion qui a eu lieu avec l'institutionnalisation de la psychanalyse »¹².

LE CONTROLE « VERSION » LACAN

Trente ans plus tard, Lacan proposera, quant à lui, une troisième voie de réflexion concernant cette pratique du contrôle, de la supervision ou, comme il l'affirmera à l'Université de Columbia en 1975 de la « *super-audition* »¹³. Après tout, n'est-ce pas de la dimension de la parole et de l'écoute dont relève cette pratique et non effectivement de la vision. Contraire à cette forme de bureaucratisation institutionnelle de l'IPA, la pratique du contrôle pour Lacan, s'impose à tous praticiens de par les effets de leur propre analyse.

Au sein de l'École freudienne de Paris, dès 1964, le contrôle n'est, en soi, ni une obligation, ni la clé d'un cursus mais relèvera avant tout de la responsabilité de l'analyste qui le demandera. Vous trouverez tous cela noir sur blanc dans les textes fondateurs¹⁴ de l'École freudienne de Paris. Le mode organisationnel de l'École de Lacan ne s'apparentera en rien à une mouvance révolutionnaire. Lacan reformera certes la formation psychanalytique mais il restera toujours vigilant à conserver au sein de son École l'essentiel des pratiques instituées dans le mouvement psychanalytique. La seule différence, et elle est considérable, est qu'il recherchera toujours un mode de fonctionnement institutionnel plus en accord avec les découvertes de l'inconscient et ce, tout particulièrement à propos de la formation des analystes. Cette recherche ne se réalisera pas sans rencontrer quelques écueils comme ce sera notamment le cas avec la *Passe*. Toutefois, tout au long de son enseignement, Lacan insistera pour que la psychanalyse ne relève aucunement d'un apprentissage. « *On peut seulement apprendre dans un second temps ce qu'on fait en faisant de la psychanalyse* »¹⁵. Aussi la pratique du contrôle ne s'insérera pas dans un encadrement de type scolaire, hiérarchique, issue de

¹² Safouan, M., « De la supervision ou analyse de contrôle », *Dix conférences de psychanalyse*, Paris, Fayard, 2001, p.125.

¹³ Lacan, J., « Conférences et entretiens dans des universités nord-américaines. Columbia University Auditorium School of International Affairs », 1^{er} décembre 1975, *Le symptôme*, *Scilicet*, 6/7, Paris, Seuil, 1976, p. 42.

¹⁴ Lacan, J., « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris Seuil, 2001, pp. 229-241.

¹⁵ Safouan, M., « de la supervision ou analyse de contrôle », *Dix conférences de psychanalyse*, Paris, Fayard, 2001, p.129.

normes préétablies mais relèvera avant tout de la conséquence, de la suite logique, d'un engagement dans le champ de la psychanalyse.

« *Le contrôle s'impose* ». Telle est l'expression que Lacan transcrira à deux reprises dans son *Acte de fondation de l'École*. D'une part, il s'impose d'un point de vue éthique pour celui qui souhaite occuper cette place de l'analyste dans une cure avec un analysant ; d'autre part, il s'impose pour résoudre « *le besoin qui résulte des exigences professionnelles chaque fois qu'elles entraînent l'analysé en formation à prendre une responsabilité si peu que ce soit* »¹⁶. Dans une note adjointe, Lacan précisera encore ceci : « *Il est constant que la psychanalyse ait des effets sur toute pratique du sujet qui s'y engage. Quand cette pratique procède, si peu que ce soit, d'effets psychanalytiques, il se trouve les engendrer au lieu où il a à les reconnaître. Comment ne pas voir que le contrôle s'impose dès le moment de ces effets, et d'abord pour en protéger celui qui y vient en position de patient?* »¹⁷ (...) « *C'est à l'intérieur de ce problème et comme un cas particulier que se situe celui de l'entrée en contrôle.* »¹⁸ Et Lacan d'ajouter quelques lignes plus bas : « *Dès le départ en tout cas, un contrôle qualifié sera dans ce cadre assuré au praticien dans notre École.* »¹⁹

A bien lire Lacan, le contrôle portera donc sur les effets analytiques. Autrement dit, le contrôle aura pour visée de permettre que les effets analytiques au sein d'une cure trouveront des réponses analytiques ; que l'émergence des diverses formations de l'inconscient de l'analysant seront entendues comme telles et ne se réduiront pas à une compréhension psychologisante – approche qui engendrerait plus une résistance qu'une ouverture de l'inconscient. Comme l'écrit Safouan : « *le recours à la réassurance chaque fois qu'il y a angoisse mine les bases même de l'analyse* » ainsi que « *loin de donner satisfaction, la réponse à la demande aiguise la frustration.* »²⁰

Le contrôle, au sein de l'École freudienne de Paris, s'imposera donc du fait des responsabilités analytiques prises par celui qui se destinera à la pratique

¹⁶ Lacan, J., « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 230.

¹⁷ Lacan, J., « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 235.

¹⁸ Lacan, J., « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 230.

¹⁹ Lacan, J., « Acte de fondation », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 230.

²⁰ Safouan, M., « de la supervision ou analyse de contrôle », *Dix conférences de psychanalyse*, Paris, Fayard, 2001, p.124.

psychanalytique. C'est à ce titre d'ailleurs que le contrôle fera partie de la formation analytique : l'analyste en devenir engagera sa responsabilité personnelle d'être en contrôle pour les situations cliniques qu'il prendra en charge.

Dire que le contrôle fait partie de la formation de l'analyste impliquera donc *de facto* l'institution analytique comme c'est le cas notamment pour Espace analytique de Belgique. EaB se porte en effet garante de la formation analytique de ses analystes membres et de ses analystes praticiens et uniquement d'eux (cf. les statuts). Raison pour laquelle, il est attendu du candidat analyste d'avoir effectué au moins deux périodes de contrôles chez deux contrôleurs différents. Mais attention, le fait d'être en contrôle n'a aucunement valeur de reconnaissance d'une pratique d'analyste. Le contrôle n'est qu'un élément parmi d'autres à prendre en compte pour cette reconnaissance. Cette dernière porte d'ailleurs davantage sur l'écoute d'un discours et d'un désir orienté : le désir d'analyse. Il y a ainsi, non pas à reconnaître que quelqu'un est un analyste mais qu'il y a *du* psychanalyste dans son discours, son écoute, son acte et son éthique. Car comme l'énonçait Lacan : « *tant qu'il n'y avait pas de discours analytique, il n'y avait pas de psychanalyste. C'est pour ça que j'ai énoncé qu'il y a du psychanalyste, dont par exemple, moi, j'étais le témoignage, mais ça ne peut pas vouloir dire pour autant qu'il y a un psychanalyste.* »²¹ Une institution analytique, telle qu'EaB, représentée par quelques uns de ses membres, reconnaît, chez ses analystes membres et analystes praticiens, avoir entendu à l'œuvre ce discours, ce désir, à travers le témoignage d'une pratique, d'un trajet impliquant un engagement avant tout subjectif.

Affirmer tout ceci n'est pas sans nous renvoyer à la signification équivoque de cette formule énoncée par Lacan en octobre de 1967 : « *le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même.* »²² Si cet aphorisme donne encore lieu aujourd'hui à bon nombre d'interprétations, il importe selon moi d'avoir ici à l'esprit que « *s'autoriser de soi-même* » ne signifie absolument pas s'autoriser par soi-même. S'il en était de la sorte, nous serions alors simplement aux prises avec un pléonasme étant donné que la forme réflexive du verbe suppose implicitement que le sujet et l'objet de l'action soient identiques. Il importe dès lors plutôt d'avoir à l'esprit que « *s'autoriser de* » est avant

²¹ Lacan, J., *Le séminaire, livre XXI, Les non-dupes errent*, leçon du 9 avril 1974, p.76, <http://staferla.free.fr/S21/S21%20NON-DUPES....pdf>.

²² Lacan, J., Acte de fondation de l'EFPP, 21 juin 1964.

tout une expression de la langue française qui ne signifie ni plus ni moins que « s'appuyer sur ». En d'autres termes, cette formule lacanienne pourrait être entendue de la sorte : le psychanalyste ne s'appuie que sur lui-même pour son travail. Ce n'est en effet que de soi-même que viendra une intervention ou une interprétation psychanalytique qui permettra à la cure de progresser ou non. Notez par ailleurs que c'est la pratique du contrôle qui permettra à l'analyste de repérer ces moments de progressions ou de revers dans la cure qu'il dirige. Aussi, ne faudrait-il jamais attendre d'avoir un problème avec un analysant pour entamer un contrôle. Cette démarche attentiste ne relèverait, selon moi, ni plus ni moins que d'une résistance au travail chez l'analyste.

Par ailleurs, Lacan reconsidérera à deux reprises son aphorisme « *le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même* ». La première fois en 1973, dans sa *Note Italienne*, lorsqu'il avancera que : « *Ce à quoi il a à veiller, c'est qu'à s'autoriser de lui-même, il n'y ait que de l'analyste. Car ma thèse, inaugurante de rompre avec la pratique par quoi de prétendues Sociétés font de l'analyse une agrégation n'implique pas pour autant que n'importe qui soit analyste (...) S'autoriser n'est pas auto-ri(tuali)ser.* »²³ Autrement dit, on ne se qualifiera jamais soi-même, on ne se reconnaîtra pas soi-même.

La seconde fois, dans son séminaire *Les non-dupes errent*, lors de la séance du 9 avril 1974. Lacan modifiera et complétera cette fois-ci son aphorisme « *le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même* » en le redoublant d'une autre autorisation qui relève quant à elle de l'être sexué. Autrement dit, de celle par laquelle l'être humain s'autorise à s'inscrire en tant qu'homme ou femme dans la fonction phallique en se soumettant dès lors à la loi de la castration. Au cours de cette leçon, Lacan juxtaposera ces deux formules que sont : « *L'être sexué ne s'autorise que de lui-même ... et de quelques autres* » et « *L'analyste ne s'autorise que de lui-même... et de quelques autres.* » En effectuant ce rapprochement, Lacan affirme ceci : « *c'est ça qui équilibre mon dire : « que l'analyste ne s'autorise que de lui-même ».* (...) *Ça ne veut pas dire pour autant qu'il soit tout seul à le décider, comme je viens de le faire remarquer pour l'être sexué. (...) Mais ça impliquerait quand même que cette formule - que j'ai faite dans une certaine Proposition tout à fait axiale - que cette formule reçoive les quelques compléments, les quelques compléments*

²³ Lacan, J., « Note italienne » (1973), *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p.307.

qu'implique que si assurément on ne peut pas être nommé à la psychanalyse, ça ne veut pas dire que n'importe qui puisse rentrer là-dedans comme un rhinocéros dans la porcelaine.»²⁴

La reconnaissance de cette place, de cette fonction *du psychanalyste* dans notre discours est avant tout une reconnaissance symbolique et non imaginaire. Cette reconnaissance ne se ponctue en effet pas d'un « *vous y êtes* » mais plutôt d'un « *pourquoi pas vous avec cet analysant là, dans cette cure-là ?* ». Cette reconnaissance symbolique provient généralement de nos pairs, de notre contrôleur par exemple. Cependant, n'oublions pas que cette reconnaissance, si elle est nécessaire, n'en n'est pas moins insuffisante car tout un chacun ne pourra faire l'économie de la responsabilité personnelle de son acte : en définitive, face à son acte, face son désir d'analyse, seul l'analyste est responsable.

Face à cette responsabilité qui, en définitive, revient donc toujours à celui qui consent à occuper cette place d'où émerge *du psychanalyste* pour un analysant, je relèverais ici un des multiples écueils possibles de la pratique du contrôle. Il n'est en effet pas rare de recevoir, de la part d'un praticien, une demande de contrôle ayant pour attente la transmission d'un savoir-faire. Si le contrôleur acquiesce au piège de son propre narcissisme, le plus dommageable pour le jeune praticien est qu'il sera dorénavant face à un analyste qui se drape de l'apparat du petit maître. En guise de réponse, ce jeune praticien ne recevra qu'un enseignement lui dictant ce qu'il devrait faire pour exercer correctement.

Or, comme le souligne Clavreul, « *Le contrôleur en pareil cas devrait se méfier de ce jeu transférentiel dont il est si facilement l'objet* »²⁵. Une telle demande de savoir-faire de la part d'un praticien ne traduirait-elle pas une forme d'emprise du savoir ainsi qu'une incapacité à opérer avec l'impossible de sa position, avec la vacuité propre de son désir ?

Tout d'abord, en ce qui concerne ce rapport au savoir, « *il faut comprendre et*

²⁴ Lacan, J., *Le séminaire, livre XXI, Les non-dupes errent*, leçon du 9 avril 1974, pp.75-76, <http://staferla.free.fr/S21/S21%20NON-DUPES...pdf>,

²⁵ Clavreul, J., *La formation des psychanalystes*, Paris, Hermann, 2010, p. 228.

accepter que ce n'est pas avec son savoir que le psychanalyste va pouvoir conduire une cure. Du savoir, il faut qu'il en ait, bien sûr, et le plus possible. Mais ce n'est pas ça qui va être opérant. Ce qui va être opérant, c'est l'aptitude de l'analyste à accepter ce qui viendra le bouleverser »²⁶. Il importera toutefois de garder à l'esprit que ce niveau ne supplée en rien l'importance de se maintenir dans une pratique du contrôle et ce, même si l'élaboration théorique pourra se réaliser en parallèle.

Quant au fait d'opérer avec la vacuité de son désir, comme l'avance Lacan « *A persuader l'autre qu'il a ce qui peut nous compléter, nous nous assurons de pouvoir continuer à méconnaître précisément ce qui nous manque* »²⁷. D'une certaine façon, le « précieux » de notre connaissance ne nous viendrait-il pas avant tout de l'expérience de notre propre trajet analytique ? Aussi, face à une demande de savoir-faire, Safouan n'hésitera pas à affirmer que « *le mieux qu'on puisse faire avec ce genre de praticiens est de les amener, si possible, à reprendre leur analyse* »²⁸ car il n'est pas rare que « *ce qui ne s'est pas effectué dans l'analyse du jeune analyste se traduit dans sa pratique par une reprise de ce qui fait symptôme chez son propre analyste* »²⁹. Il ne s'agit ici aucunement de faire un contrôle de l'analyse ou encore de l'analyste du contrôlé. Il est évident que le contrôleur n'aura aucunement à empiéter sur la fonction du psychanalyste. Cependant, il ne sera pas rare qu'un contrôleur repérera certains points de butée qui feront symptômes chez le contrôlé. Ces derniers ne devraient-ils pas alors être renvoyés systématiquement dans cet autre lieu qu'est celui de l'analyse ? Par ailleurs, dans d'autres cas, le contrôleur n'aurait-il pas à renvoyer que l'acte erroné du contrôlé n'a pas pour destinataire son analysant mais son propre analyste envers qui, visiblement, il n'aura pas assez nettement affirmé certaines choses ?

Relevons également que la pratique du contrôle ne s'alimente guère d'un désir de savoir-faire, de connaissance mais plutôt d'un désir de relance quant à nos propres réflexions et interrogations concernant les formes que revêt l'acte analytique que nous

²⁶ Clavreul, J., *L'homme qui marche sous la pluie. Un psychanalyste avec Lacan*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 94.

²⁷ Lacan, J., *Le Séminaire, Livre XI, Les Quatre Concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Seuil, 1973, p. 121.

²⁸ Safouan, M., « de la supervision ou analyse de contrôle », *Dix conférences de psychanalyse*, Paris, Fayard, 2001, p.129.

²⁹ Clavreul, J., *La formation des psychanalystes*, Paris, Hermann, 2010, p. 230.

posons envers nos analysants. Même si les formes de cet acte peuvent être aussi diverses qu'impromptues, en définitive, leur responsabilité nous en reviendra à chaque fois ; tout comme nous reviendra la responsabilité de continuer à les interroger.

La continuité de cette interrogation s'effectuera d'ailleurs à plusieurs niveaux : cliniques certes mais également théoriques. Selon Clavreul, l'analyse de contrôle aura ainsi une fonction d'imposer la nécessité d'une élaboration théorique. Cette nécessité sera à entendre à deux niveaux :

- Le premier, est que « *La théorie, c'est d'abord, c'est surtout la théorie que l'analysant nous expose sur son cas. (...) C'est cela que le contrôle doit faire apparaître, c'est que l'enseignement dont l'analyste peut bénéficier, c'est celui de son analysant, non celui de son contrôleur* »³⁰. Comme je l'ai déjà indiqué, le contrôle n'a pas pour visée d'enseigner la théorie ou la pratique d'un contrôleur, mais plutôt de transmettre et permettre au contrôlé « *d'apprendre à théoriser, ou mieux apprendre à se méfier de leurs propres théories* »³¹. Le lieu du contrôle s'avère être en effet un lieu où le contrôlé met à l'épreuve aussi bien sa pratique que les références théoriques auxquelles il se réfère et ce, tant explicitement qu'implicitement. Je dis implicitement car il me semble que l'apport du contrôleur consiste également à mettre en lumière, pour le contrôlé, la ou les théories implicites dont il est porteur afin que ce dernier discerne l'écart entre l'option théorique manifeste qu'il affiche et celle latente qui opère quand il exerce.

- Le second niveau concernant la nécessité de l'élaboration théorique nous renvoie au fait que si la pratique du contrôle est fondamentale dans le travail du psychanalyste, elle ne saurait avoir une butée, une fin. Comme l'indique Clavreul, « *ce qui se faisait dans le contrôle doit se prolonger dans l'élaboration théorique où le psychanalyste s'expose constamment comme Sujet à la critique externe que lui fournissent parfois*

³⁰ Clavreul, J., *La formation des psychanalystes*, Paris, Hermann, 2010, pp. 234-235.

³¹ Clavreul, J., *La formation des psychanalystes*, Paris, Hermann, 2010, p. 235.

ses collègues (...) S'essayer à y formuler son expérience, donc théoriser, ce n'est pas se soumettre à des principes rigides, c'est au contraire les mettre en question, et tenter quand il se peut, de faire progresser les formulations coutumières ou les reprendre entièrement ».

Je terminerai ici mon intervention en rappelant, s'il le faut encore, que la pratique du contrôle demeure un élément fondamental dans la formation, sans fin, de l'analyste. Ce lieu de travail qu'est le contrôle nous permet d'y articuler nos questions, nos réflexions, nos difficultés inhérentes à l'émergence de l'inconscient dans le cadre des cures dont nous avons endossé la responsabilité. Certes les repères hérités de notre trajet analytique, de notre expérience clinique, de nos apports théoriques sont essentiels mais nous ne devons jamais oublier que nous avons constamment à réinventer ces mêmes repères, non seulement pour chaque cure mais aussi pour chaque moment singulier d'une même cure.